



CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

9.15

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 24 juin 2014

Présidence : Olivier MARTIN

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 11 juin 2014
3. Communications du Président
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis No 153/2014 rapport de la Municipalité de Froideville sur sa gestion 2013
6. Préavis No 155/2014 comptes 2013
7. Préavis No 156/2014 concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour financer le renouvellement du système de gestion du réseau d'eau potable
8. Nomination du Président du Conseil
9. Nomination du premier vice-Président
10. Nomination du second vice-Président
11. Nomination de deux scrutateurs
12. Nomination de deux scrutateurs suppléants
13. Propositions individuelles et divers

* * * * *

Le Président ouvre la séance à 20h.05 et souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, à la Municipalité, à la Secrétaire. En énumérant la liste des excusés, il transmet les bonnes salutations de M. Marcel-André Boillat qui est bien mal en point.

1. Appel

Présents : 45

Excusés : 7

Absents : 3

Le Président annonce que l'ordre du jour sera suivi tel que prévu dans la convocation. Toutefois, afin de libérer la Municipalité, il propose de traiter le point 13 Propositions individuelles et divers après le point 7. Il n'y a pas de réaction de la part de l'assemblée.

2. Procès-verbal de la séance du 11 juin 2014

Le procès-verbal de la séance du 11 juin 2014, approuvé par le bureau le 16 juin 2014, ne donne lieu à aucune remarque.

3. Communications du Président

Elles sont lues par le Président et transcrites intégralement ci-après :

Mesdames, Messieurs,

Les communications de ce soir seront très courtes puisque le laps de temps entre les deux séances n'est que de 12 jours.

Merci infiniment à notre secrétaire de s'être mise à la rédaction du PV du 11 juin dès le lendemain. Il était dans les mains des membres du bureau pour les corrections le vendredi soir déjà. Nous nous sommes réunis le lundi 16 juin pour son approbation. Le lendemain il était sous pli avec les rapports des commissions des finances et de gestion pour vous l'envoyer. Si le personnel communal a bien travaillé et rapidement, il n'en a pas été de même pour la photocopieuse qui a « loupé » la page 7 du PV d'où un travail supplémentaire pour effectuer un nouvel envoi le jour même de la découverte de la coquille. (Le premier à le mentionner a été M. le Syndic : merci !)

Nous nommerons tout prochainement une commission ad hoc chargée de rapporter sur un projet d'octroi d'un droit de superficie de la parcelle RF399 (ex feu J.-P. Delisle). Les inscriptions des candidats sont attendues au bureau en fin de séance.

Une séance est annoncée par le SDNL pour le 8 octobre 2014 de 17h.30 à 20h.00 au centre des Congrès de Beaulieu à Lausanne. Elle est organisée à l'intention des délégués communaux et traitera notamment :

- de l'avancement du Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM)
- des enjeux pour le Canton et les communes
- du cofinancement fédéral.

Tous les élus communaux recevront personnellement une invitation ainsi qu'un programme détaillé dans le courant du mois de septembre.

J'en ai terminé avec les communications que je désirai vous apporter ce soir. Suscitent-elles une question ou une remarque ?

M. P. Lancoud, concernant la parcelle ex feu J.-P. Delisle, demande si le projet est en liaison avec la nouvelle centralité du village.

M. M. Pittet répond : automatiquement.

4. Communications de la Municipalité

Les communications de la Municipalité, lues par M. Michel Pittet, Syndic, sont annexées au présent procès-verbal. Elles donnent lieu aux réactions suivantes :

Mme M. Ecuyer, au sujet des terrains qui risquent d'être déclassés, questionne : est-ce que la situation changerait si la fusion a vraiment lieu ?

M. M. Pittet rétorque : absolument pas. Comme déjà expliqué en séance d'informations pour la fusion, les communes actuelles vont garder leur PGA en vigueur un certain nombre d'année. La future éventuelle Municipalité devra retravailler les quatre PGA s'il y a lieu, c'est un travail très long. Puis, par un exemple frappant, il dénonce l'aberration d'un processus qu'exigerait l'application des nouvelles lois cantonales en zone village et tente d'expliquer pourquoi la Municipalité s'efforce d'arriver à obtenir un permis de construire avant le 31.10.2014, date d'entrée en vigueur des nouvelles dispositions. Il annonce qu'il s'agira d'y travailler pendant les vacances d'été.

Le Président annonce une séance extraordinaire probablement en fin de l'été.

M. V. Martin aimerait savoir si le déclassement des Terrains Derrière-la-Ville a aussi trait à cette nouvelle LAT ou s'il s'agit d'un tout autre aspect juridique.

M. M. Pittet explique que n'étant pas pressés de développer ces parcelles, les propriétaires sont aujourd'hui dans le même risque que la commune. Bien que classées en zone village, il n'y a pas de garantie de pouvoir y construire dans l'immédiat. Chacun d'entre nous est concerné. Celui qui se réserve une petite parcelle en guise de caisse de retraite n'est pas sûr de la toucher.

5. Préavis No 153/2014 Rapport de la Municipalité de Froideville sur sa gestion 2013

En préambule **le Président** remercie la Municipalité pour le travail accompli pour nous présenter tant le rapport de gestion que celui des comptes. Il espère que chacun a pris le temps de les étudier. Il suggère de ne pas donner lecture du rapport de la commission de gestion puisque chacun l'a reçu avec les annexes de la convocation. Il est brièvement résumé ci-après. Ayant étudié et approfondi quelques sujets dont l'analyse de la gestion 2013, la gestion des déchets et de la nouvelle déchetterie, l'infrastructures scolaires et l'ASICE, la commission de gestion conclut en remerciant la Municipalité et tous les employés communaux pour la bonne qualité du travail fourni et le sérieux de l'engagement durant l'année 2013. En conclusion, elle propose à l'assemblée, sous réserve du rapport de la commission des finances

- d'approuver le « Rapport sur les activités 2013 »
- d'approuver le rapport des « Comptes de l'exercice 2013 »
- de ratifier l'utilisation des compétences déléguées
- de donner décharge à la Municipalité pour la gestion des affaires communales durant l'exercice 2013.

Le Président ouvre la discussion en proposant de parcourir le préavis No 153/2014 chapitre par chapitre en attendant les réactions de l'assemblée.

Au chapitre de l'instruction publique, à la page 39 deux belles photos illustrent le nouveau collège du Chêne et l'horloge offerte par le Comité du Fonds du 700^{ème}.

Le Président demande des nouvelles de ladite horloge qui ne fonctionnait pas.

M. J.-F. Thuillard renseigne : le 10 juillet 2014 à 10h.00, le constructeur vient poser la nouvelle horloge : ce concept devrait fonctionner à merveille.

Le Président ouvre une discussion générale au sujet de la totalité du rapport de gestion. Il n'y a pas de réaction de la part des membres du Conseil. Il clôt le débat et passe au vote. Le bulletin secret n'est pas souhaité. C'est à main levée que le préavis No 153/2014 concernant le rapport de la Municipalité sur sa gestion durant l'année 2013 est approuvé à l'unanimité. (Pas d'avis contraire, pas d'abstention).

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide

- de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'exercice 2013
- de ratifier l'utilisation des compétences déléguées à la Municipalité.

6. Préavis No 155/2014 Comptes 2013

Il n'est pas donné lecture du rapport de la commission des finances, les membres du Conseil ayant eu l'opportunité de le lire à la maison.

Après avoir exposé les maintes analyses et considérations concernant l'exercice 2013, ladite commission remercie la Municipalité et les employés communaux pour le travail réalisé en 2013 et propose en conclusion que l'assemblée approuve le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre une discussion en suggérant de parcourir les comptes de l'exercice 2013 page par page.

M. J.-M. Porchet, p. 18, demande que l'on lui explique le dernier paragraphe « Péréquation et dépenses thématiques »

M. M. Pittet explique que la phrase est difficile à comprendre car elle tient compte de deux années. Les deux premières lignes se réfèrent à l'exercice 2013. En septembre 2013 est arrivé le décompte définitif de la facture sociale de l'année 2012. Heureuse surprise : l'Etat nous a ristourné fr. 229'280,- pas prévus dans notre budget et fr. 5'158,- dans le compte des dépenses thématiques. Ces montants apparaissent dans nos comptes en 2013.

M. R. Gerber propose aux intéressés de venir consulter la comptabilité car ceci est un résumé de plusieurs comptes.

M. A. Miéville, p 21, prend peur en prenant connaissance de l'ampleur des chiffres avancés au chapitre « Flux provenant des activités de financement ». Il demande : d'où viennent-ils ?

M. R. Gerber explique que ces chiffres représentent le cumul d'emprunts et remboursements à court terme (Libor).

M. M. Ducommun, p. 27 « Annexes aux comptes 2013 » le bilan 2013 prévoit rubrique 9146.07 Véhicule Egholm City Ranger fr. 110'335,-, alors que ce véhicule figure à la p. 6 « Investissements 2013 » pour un montant de fr. 111'700,05.

M. R. Gerber explique que le total de l'investissement pour ce véhicule est de fr. 111'700,05. Un amortissement, passé sur le compte « amortissement complémentaire » de fr. 1'365,05 explique la différence du chiffre du bilan.

M. A. Blaser, p 33, comptes de fonctionnement détaillés de l'administration générale Rubrique 101.300 aimerait savoir ce que deviennent les jetons de présences au Conseil communal de ceux qui ne les ont pas touchés.

Le Président explique que les jetons de présences des absents ne sortent pas de la caisse communale. Par contre lors des sorties financées par nos jetons, les Conseillers qui ne viennent pas participent à raison de fr. 10,- à 20,- par principe. Pour les commissions ad hoc et permanentes chacun touche ce dont il a droit.

M. A. Miéville, p 36, rubrique 410.400.1 « Personnel fixe » est surpris de la voir figurer au chapitre des impôts.

M. R. Gerber répond c'est l'impôt personnel fixe de fr. 10,- par personne.

M. A. Miéville, p 45 Commentaires-travaux, Ordures ménagères et déchets, rubrique 450.434.3, demande : que signifie cette rétrocession Gédrel extraordinaire de fr. 39'529,39 ?

M. M. Girod explique que cette rétrocession est due à l'achat massif de tous les sacs poubelle en début 2013 (communautés, grands-magasins, etc) générant un afflux d'argent qui a été restitué proportionnellement au périmètre Gedrel (toutes les communes qui font partie du système).

M. M. Pittet apporte un supplément d'information : Ces sacs en circulation représentent un capital qui a été redistribué aux adhérents du système chez Gedrel. Cette somme figure au bilan en réserve affectée. Elle servira en cas de déficit sur les ordures ménagères.

Le Président ouvre une discussion générale concernant ces comptes 2013. La parole n'est plus demandée, il clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'est pas demandé. C'est à main levée que le préavis No 155/2014 concernant les comptes de la commune de Froideville pour l'année 2013 est accepté à l'unanimité. (pas d'avis contraire, pas d'abstention).

Ainsi, le Conseil communal de Froideville décide d'adopter les comptes annuels de l'exercice 2013 ainsi que les compléments de budget, les amortissements, attributions et dissolution de réserves.

Il ressort du rapport que les comptes 2013 laissent apparaître

un excédent de revenus de fr. 22'501,07.

7. Préavis No 156/2014 concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour financer le renouvellement du système de gestion du réseau d'eau potables

Par la voix de **M. J.-M. Porchet**, la commission ad hoc donne connaissance de son rapport qui est ainsi résumé : s'étant renseignée sur la nécessité du renouvellement du système de gestion du réseau d'eau potable, ladite commission recommande à l'assemblée, sous réserve du préavis de la commission des finances, d'accepter le préavis tel que présenté.

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la commission des finances qui ne voit pas d'objection à procéder à cet investissement (fr. 68'000,-) qui sera financé par prélèvement à la réserve. Bien que ce crédit ne figure pas au plan des investissements 2014, la commission conclut en proposant à l'assemblée d'approuver le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion concernant le préavis No 156/2014

M. S. Casarotto a trois questions : 1 Il aimerait savoir depuis quel endroit est géré ce système informatique à l'heure actuelle.
2. En cas de fusion d'où sera-t-il géré ?
3. Ce système sera-t-il compatible en cas de fusion de communes pour une gestion centralisée.

M. J.-M. Keller répond : 1. L'ordinateur central se trouve dans l'actuel local de la voirie. En cas d'alarme, l'employé doit se déplacer. Par la suite il pourra le consulter depuis chez lui. 2. En cas de fusion, le système reste à Froideville. 3. Froideville est autonome pour l'eau à 85%. Nos communes voisines sont dépendantes de Lausanne à 85% et n'ont pas de système de gestion comme nous. En cas de fusion, si le responsable habite Morrens, par exemple, il pourra s'occuper de la gestion des eaux de Froideville depuis chez lui.

M. A. Blaser voit un montant de fr. 2'500,- prévu pour la formation et demande combien de personnes il est prévu de former.

M. J.-M. Keller explique que ce montant a été prévu par le mandataire en prévision d'une formation pour les employés de la voirie.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close. **Le Président** passe au vote. Le bulletin secret n'est pas souhaité. C'est à main levée que le préavis No 156/2014 est accepté à l'unanimité (pas d'avis contraire, pas d'abstention).

13. Propositions individuelles et divers

M. P. Lancoud, se référant à la feuille séparée relatant les faits marquants de l'année 2013, il relève « un crédit pour le remplacement des collecteurs EU/EC en zone S au lieu-dit « Les Raveyres-Pré Bugnon » (fr. 265'000,-) et demande à quoi en est cette réalisation à ce jour.

M. J.-M. Keller explique que ces canalisations concernent 4 parcelles privées. La commune a établi un projet qui faisait passer les collecteurs sur terrains agricoles. Malheureusement cette solution n'a pas été agréée à l'Etat. Il faudra négocier avec les propriétaires privés. Les collecteurs seront chemisés à l'intérieur afin d'éviter d'ouvrir sur toute leur longueur.

M. D. Glur a été approché par différents habitants du quartier de la Plaine et demande dans quelle mesure la Municipalité est tenue de veiller à la réalisation par le promoteur des aménagements prévus dans le préavis No 52/2006 relatif à l'adoption du plan de quartier « Le Raffort ».

M. M. Pittet renseigne : en ce qui concerne le chemin pour les piétons, il est partiellement réalisé. Le promoteur a assuré récemment qu'il serait aménagé dans le courant du mois de septembre 2014, lorsque que tous les autres travaux seront terminés. Les deux petites places de jeux prévues existent enherbées. Leur finition est un problème à régler entre le promoteur et les propriétaires des terrains. Pour ce qui est de l'arborisation : la Municipalité a relancé le promoteur le priant de prendre contact avec l'agriculteur afin de se mettre d'accord sur les plantations d'arbres et de haies. Il espère fermement que ce quartier soit terminé avant la fin de l'année et explique encore que la Municipalité a du faire des démarches auprès du Canton pour accorder une priorité de droite au chemin de la Plaine qui débouche sur la route de Pré-Camuz dans le but de faire ralentir le trafic à cet endroit. Comme l'extrémité du chemin de la Plaine est pavée, il faudra entreprendre des travaux de goudronnage pour être en conformité.

M. M.-H. Schwab demande des nouvelles de la fontaine du 700^{ème}.

M. J.-M. Keller a une bonne nouvelle : l'eau coule du captage au goulot de la fontaine. La source a changé de cours, il s'agit de ramener l'eau dans le captage d'en haut. Il cherche un accord avec le propriétaire M. Guarino afin d'éviter de devoir pomper l'eau du puits de rétention.

M. M.-H. Schwab se renseigne : qu'est-ce qui fait que l'eau de la source a changé de direction ?

M. J.-M. Keller répond : c'est sans doute dû aux travaux du quartier de la Plaine.

M. P. Lancoud se souvient que le captage du Buckli avait révélé de l'eau et demande à quoi en est la recherche.

M. J.-M. Keller a demandé des offres chiffrées à l'entreprise Geotest. Un calcul entre le coût à investir et la production d'eau est à faire pour voir si le captage vaut la peine ou pas.

M. S. Burnier n'est pas satisfait de l'intervention de la Municipalité qui maintient sa position dans le dernier Froideville-Info au sujet du problème de la sécurité des enfants des écoles dès la rentrée d'août et laisse le Conseil juger de cette attitude.

La parole n'étant plus demandée, **Le Président** clôt la discussion. Il libère la Municipalité en la remerciant d'avoir répondu à nos questions. Il passe au point 8 de l'ordre du jour en cédant sa place au 1^{er} vice-Président :

8. Nomination du Président du Conseil

M. D. Glur annonce que M. Olivier Martin maintient sa candidature. Il n'y a pas d'autres propositions. Selon le règlement du Conseil, la nomination se fait au bulletin secret :

Bulletins délivrés :	45	Bulletins rentrés :	45
		Bulletins blancs :	6
		Voix éparses :	5

M. Olivier Martin est élu par 34 voix

9. Nomination du premier vice-Président

M. Dominique Glur, actuellement en place, maintient sa candidature. Il n'y a pas d'autre proposition.

Bulletins délivrés :	45	Bulletins rentrés :	45
		Bulletin blanc :	1
		Bulletins nuls :	3

M. Dominique Glur est élu par 41 voix

10. Nomination du second vice-Président

M. M.-H. Schwab maintient sa candidature. Il n'y a pas d'autre proposition.

Bulletins délivrés :	45	Bulletins rentrés :	45
		Bulletins blancs :	5

M. Marc-Henri Schwab est élu par 40 voix

11. Nomination de deux scrutateurs

MM. Claude Dussez et Christian Clément restent candidats. Il n'y a pas d'autre proposition.

A main levée et à une forte majorité, l'assemblée reconduit ces deux scrutateurs dans leur tâche.

12. Nomination de deux scrutateurs suppléants

Mmes Martines Ecuyer et Sarah Vittoz restent candidates. Il n'y a pas d'autre proposition.

L'assemblée accepte de se prononcer à main levée. C'est à une forte majorité que les deux scrutatrices suppléantes sont reconduites.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** lève la séance à 21h.35.

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

Le Président



Olivier Martin

La Secrétaire



Antoinette Mathey

Annexes mentionnées

Procès-verbal approuvé par le bureau le 7 juillet 2014